



Ville d'Etrépagny

Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys

N° 2026 - 049

ARRÊTÉ

~~~~~

– DIMANCHE 14 JUIN 2026 –

### - Occupation du Domaine Public -

**NOUS, MAIRE DE LA VILLE D'ETREPAGNY,**

**VU** les articles L.2212-2 et L.2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de La Route,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'assurer le bon ordre et la sécurité publique durant une manifestation organisée par USE BASKET Etrépagny le dimanche 14 juin 2026,

**VU** l'intérêt général,

#### ARRETONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – L'USE BASKET d'Etrépagny est autorisé à occuper le domaine public espaces verts situés devant l'école maternelle, entre les deux gymnases, le dimanche 14 juin 2026 de 8 h à 23h, pour l'installation d'un espace « barbecue éphémère sécurisé ».

**ARTICLE 2** - La mise en place du service d'ordre, des barrages, de la signalisation, entraînée par l'exécution du présent arrêté sera à la charge de l'organisateur. La signalisation devra être enlevée dès la fin de la période d'interdiction.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune d'ETREPAGNY.

**ARTICLE 4** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ETREPAGNY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours d'ETREPAGNY,
- Service de voirie de la ville,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Ampliations transmises le :

ETREPAGNY, le 6 mars 2026

Affichage le :

Le Maire



Frédéric CAILLIET